

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 9 avril 2015, à 18 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRE Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

1. VOTE DES TAXES COMMUNALES 2015

Le Maire rappelle que si l'évolution de la base d'imposition des taxes habituelles affectées aux ressources des communes est du ressort des services fiscaux, la fixation des taux des taxes communales est de la compétence du conseil municipal. Pour que celui-ci se prononce, il propose de rappeler les taux appliqués à ce jour, le produit généré par chaque taxe en 2014 et celui attendu, en 2015, avec la seule évolution des bases d'imposition.

Taxe d'habitation taux = 18,71% produit 2014 = 101 315€ produit attendu 2015= 103 579 €

Taxe foncier bâti taux = 10,04% produit 2014 = 40 806€ produit attendu 2015= 41 766€

Taxe foncier non bâti taux = 29,90% produit 2014 = 19 426€ produit attendu 2015= 19 585€

Taxe C.F.E* taux = 25,78% produit 2014 = 12 189€ produit attendu 2015= 12 529€

Les recettes 2014 ont atteint 173 736 € ; les recettes attendues en 2015 sont de 177 459€

Le Maire propose de maintenir les taux.

Le maintien des taux est voté à l'unanimité, soit 15 voix POUR.

*C.F.E = Contribution Foncière des Entreprises

2. BUDGET 2015

Commune :

Après étude des différents postes et validation, il est noté que le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses à 553 677€ en fonctionnement et à 285 085€ en investissement

Adopté à l'unanimité, soit 15 voix POUR

Budget assainissement :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 21 621€

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 118 192€

Adopté à l'unanimité, soit 15 voix POUR

Budget atelier-relais PICARLES :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 5 962€

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 6 635€

Adopté à l'unanimité, soit 15 voix POUR

Budget lotissement :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 100 162€

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 95 662€

Adopté à l'unanimité, soit 15 voix POUR

Budget CCAS :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 4 710€

Adopté à l'unanimité des membres du CCAS, soit 4 voix POUR

3. ECOLE

RYTHMES SCOLAIRES

Les enseignants demandent aux élus de revoir les horaires des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. Les enseignants constatent que les rythmes conviennent pour les cycles 2 et 3. Par contre les élèves de la maternelle sont trop fatigués. La coupure de 12h30 est trop tardive pour eux. La sieste débute à 13h30 et le réveil est aussi trop tardif (15h20). Ce qui présente une réelle difficulté pour les mettre ensuite en activité. Après un échange, le conseil municipal décide de modifier comme suit les horaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015. Tous les cycles auront les mêmes horaires, à savoir :

- lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- mercredi de 9h à 11h30
- jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h

LISTE DE TRAVAUX

Le conseil municipal décide des investissements et travaux suivants pour l'école :

- placards avec des portes coulissantes pour la classe maternelle
- peinture du tableau de la classe de cycle 2
- rangement des jeux de récréation dans le garage avec un système de séparation pour distinguer les jeux du matériel de sport.

La commune va également rechercher des tables individuelles et des chaises pour la classe de cycle 3 car le mobilier est souvent inadapté à la taille des enfants. Par ailleurs des tables individuelles permettraient de mieux organiser la classe.

4. AFFAIRES DIVERSES

- écran dynamique

Un écran dynamique a été installé en juin 2013 à la Maison de la Vallée du Sichon siège de l'association Ferrières Demain. Le conseil municipal décide d'octroyer une somme forfaitaire d'un montant de 50€ par mois en contrepartie des frais occasionnés (électricité et connexion internet) pour l'association. Une convention sera établie entre la commune et l'association.

- dégradations

Le maire informe le conseil municipal qu'il a déposé une plainte auprès de la brigade de gendarmerie du Mayet de Montagne à la suite des dégradations de biens propriétés de la commune : table, barbecue du stade, vitres cassées dans la cave de la mairie.

- remboursement congés maladie

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'encaisser un chèque de 436,15€ de la Société Quatrem Assurances correspondant au remboursement de congés maladie d'un personnel communal.

La séance est levée à 21 heures.

Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN